

- (20) L'appui de la Chambre de commerce du Manitoba est conditionnel à la réduction du taux à 6 p. 100. Les membres demandent que la mise en oeuvre soit retardée si leurs recommandations ne peuvent être accueillies.
- (21) Si le projet de loi doit être adopté, il faudra, selon le CTW, faire en sorte que le système de remboursement soit efficace.
- (22) La *Manitoba Veterinary Medical Association* demande le rejet du projet de loi, si les services vétérinaires et pharmaceutiques ne sont pas exonérés.
- (23) Si le projet de loi ne peut être modifié, il faut alors le rejeter.
- (24) M. Hurtig recommande l'adoption d'un système d'impôt progressif, d'un impôt sur la richesse, de droits de succession et de taux d'intérêt moins élevés en guise de solution de rechange.
- (25) L'AMA recommande de détaxer les médecins, de façon que ceux-ci puissent demander le remboursement de la TPS versée sur les intrants.
- (26) L'ACPA recommande de détaxer les intrants agricoles, comme les machines, l'outillage, etc.
- (27) L'AIO recommande de détaxer tous les services de soins prolongés. Sinon, le remboursement accordé aux unités de soins de longue durée et aux foyers sans but lucratif devrait alors être accessible aux foyers privés.
- (28) Le chef Houle est personnellement opposé à la TPS, mais à titre de fabricant, il y est favorable. Sa plus grande préoccupation concerne l'administration de cette taxe.
- (29) M. Poole propose d'adopter un impôt de réduction du déficit et un impôt sur le revenu brut.
- (30) Si le projet n'est pas modifié, il devrait être rejeté.
- (31) Si le projet n'est pas modifié, il devrait être rejeté.
- (32) M. Hays aimerait que la mise en oeuvre de la TPS soit interrompue. Si aucun recul n'est possible, il faudrait alors, selon lui, y apporter certains changements, comme réduire le taux pour le Nord.

Respectueusement soumis,

Sidney L. Buckwold
Président